



## **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2013**

**Présents :** Monsieur François GAUDRY, Monsieur Alain CHMIEL, Madame Laurette GELY, Monsieur André BOIRAL, Monsieur Roger DOMEIZEL, Madame Agnès BADAROUX, Madame Anne-Marie MARIN, Monsieur Thibault BARBIER, Monsieur Bernard LOUCHE

**Procurations :** Monsieur André CAMATTA à Madame Anne-Marie MARIN, Madame Evelyne PARADAN à Madame Laurette GELY.

**Excusés :** Monsieur Patrice FAGES

**Absents :** Monsieur Daniel TAPIE

En début de séance le Conseil Municipal autorise le Maire à ajouter cinq points à l'ordre du jour :

- Demande de subvention pour la sécurisation d'un mur en pierres
- Demande de subvention pour la fourniture de pierres à bâtir
- Demande de subvention pour les travaux sur les menuiseries de la gendarmerie
- Demande de subvention pour l'aménagement de parking devant le tri postal
- Décision modificative n° 2

Délibérations du conseil:

### **1) CHOIX D'UN MAITRE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION GENDARMERIE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le cabinet Brunel a été saisi afin de réaliser une proposition pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de la gendarmerie. En effet, compte tenu de la subvention obtenue au titre de la DETR à hauteur de 80 % du montant des travaux, la collaboration avec Lozère Habitation a été abandonnée.

Ainsi, le montant des honoraires du cabinet Brunel s'élèverait à 5,6 % du montant HT des travaux.

Le Montant de cet investissement est estimé à 184 500 € HT soit 197 415 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir le cabinet Brunel afin de réaliser la maîtrise d'œuvre de l'opération de rénovation de la gendarmerie, et autorise le Maire à signer le contrat, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **2) CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR REFECTION TOIT MAISON DES CHASSEURS**

Suite à la consultation pour la réfection du toit de la maison des chasseurs au Bac, le Maire informe le Conseil Municipal que trois devis ont été reçus comme suit :

SAS LOZERE CHARPENTE :	21 262,05 € HT soit 25 429,41 € TTC
EURL MARTIN COUVERTURE :	19 005, 00 € HT soit 22 729,98 € TTC
MICHEL ET FILS :	21 119,20 € HT soit 23 231,12 € TTC

Il rappelle également qu'une subvention à hauteur de 50 % a été obtenu du Conseiller Général au titre du PED.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir l'entreprise MARTIN COUVERTURE, pour la réfection du toit de la maison des chasseurs au Bac.

## **3) REMPLACEMENT DE LA SECRETAIRE GENERALE PENDANT SON CONGES MATERNITE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que Morgane BRAGER, secrétaire générale, sera en congés maternité du 12 décembre 2013 au 6 avril 2014. Afin de pourvoir à son remplacement, il propose de recruter un agent contractuel à temps complet sur le grade de rédacteur territorial du 1er novembre 2013 au 12 avril 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de recruter un agent contractuel à temps complet sur le grade de rédacteur territorial, du 4 novembre 2013 au 12 avril 2014. Sa rémunération sera basé sur l'indice brut 306, indice majoré 312, auquel s'ajouteront le cas échéant, les primes instituées par l'assemblée délibérante, et autorise le Maire à signer le contrat de travail.

## **4) AVANCEMENT DE GRADES 2014**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplis remplissant les

conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes :

C A D R E S D'EMPLOIS	NOUVEAUX GRADES	TAUX POUR 2014
Adjoints techniques territoriaux 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	0 %
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0 %

#### **5) RENOUELEMNT LIGNE DE CREDIT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE**

Le Maire expose que la ligne de trésorerie détenue par la commune auprès de la Banque Postale d'un montant de 180 000 € est arrivée à échéance. Compte tenu des acomptes que la commune va devoir verser aux entreprises dans le cadre des différentes opérations lancées cet automne, le Maire propose de renouveler cette ligne de trésorerie selon les conditions suivantes :

Montant de la ligne de trésorerie : 100 000,00 €

Durée : 1 an

Taux d'intérêt : Eonia + 1,63 %

Commission d'engagement : 500,00 €

Commission de non utilisation : 0,20 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le contrat avec la Banque Postale afin de renouveler une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €, et autorise le Maire à signer le contrat auprès de cet établissement

#### **6) DEMANDE SUBVENTION ACHAT COFFRET ELECTRIQUE**

L'entreprise PLANCHON a fourni à la commune un coffret électrique extérieur d'un montant de 621, 92 € pour assurer les branchements électriques des animations sur le site de Burle. Le Maire propose de solliciter les fonds du Conseiller Général au titre du PED à hauteur de 50 % de la dépense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité, une subvention auprès du Conseiller Général, à hauteur de 50% du montant de la dépense pour l'achat d'un coffret électrique extérieur

#### **7) RECRUTEMENT EMPLOI AVENIR**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un contrat CAE arrive à échéance en mai 2014 et ne peut être renouvelé, il indique également qu'agent fera valoir ses droits à la retraite en septembre 2014. Ainsi, ce sont deux emplois d'agent technique en moins sur la commune.

Afin de faire face à cette diminution d'effectif, une solution envisagée est le recrutement d'un agent par l'intermédiaire du nouveau dispositif des emplois d'avenir. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans prioritairement à temps plein.

En contrepartie l'état verse une aide correspondant à 75 % du SMIC brut soit pour une personne recrutée à temps complet :

Rémunération brute :	1430 €
Montant de l'aide :	1072 €
<b>Reste à payer pour l'employeur :</b>	<b>358 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de recruter un agent par l'intermédiaire du dispositif du contrat d'avenir. Une diffusion de l'offre sera faite auprès du SDIS, afin d'informer les pompiers volontaires. Il autorise le Maire à signer la convention avec l'organisme représentant de l'état.

#### **8) CONVENTION MISE A DISPOSITION PARCELLE POUR INSTALLATION PARE NEIGE**

La commune a fait l'acquisition d'un filet pare-neige afin de maîtriser la formation de congères, l'hiver, sur la route entre Les Lacs et La Périgouse. Cette protection longue de 150 mètres devra être installée de fin octobre à fin mars sur une parcelle appartenant à Mme Jeannine VALGALIER et exploitée par M. Loïc BIENSAN.

Pour ce faire, le Maire propose de signer une convention de mise à disposition à titre gracieux avec la propriétaire de la parcelle et avec l'exploitant pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux, et autorise le Maire à signer la convention.

#### **9) DEMANDE SUBVENTION SECURISATION MUR EN PIERRES**

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseiller Général au titre du PED pour les travaux de sécurisation d'un mur en pierre.

Les travaux sont réalisés par l'entreprise CEVENNES EVASION, pour un montant de 1 400,00 € HT soit 1 674,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité, une subvention à hauteur de 50% du montant de la dépense pour ces travaux.

#### **10) DEMANDE SUBVENTION FOURNITURE PIERRES A BATIR**

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseiller Général au titre du PED pour l'achat de pierres à bâtir.

Le montant de cette facture s'élève à 840,00 € HT soit 1 004,64 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité, une subvention à hauteur de 50% du montant de la dépense pour cet achat.

### **11) DEMANDE SUBVENTION TRAVAUX MENUISERIES GENDARMERIE**

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseiller Général au titre du PED pour les travaux sur les menuiseries de la gendarmerie. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise BELARD, pour un montant de 1 216,00 € HT soit 1 301,12 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité, une subvention à hauteur de 50% du montant de la dépense de ces travaux.

### **12) DEMANDE SUBVENTION AMENAGEMENT PARKING DEVANT TRI POSTAL**

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseiller Général au titre du PED pour les travaux d'aménagement de places de parking devant le tri postal. Les travaux seront réalisés par l'entreprise BEAU TP, pour un montant de 2 510 € HT soit 3 001,96 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité, une subvention à hauteur de 50% du montant de la dépense pour ces travaux.

### **13) DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Le Maire, expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2013, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>
73925	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales		3 303,00
73111	Taxes foncières	3 303,00	
<b>TOTAL :</b>		<b>3 303.00</b>	<b>3 303.00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, en dépenses les suppléments de crédits compensés par l'augmentation de recettes indiquées ci-dessus.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Les premières expériences sur l'application de la réforme des rythmes scolaires, dans les communes qui l'ont appliqué pour la rentrée 2013, ne semblent pas très concluantes : l'enchaînement des cours et des activités extra-scolaires proposées, auraient pour effet de fatiguer les enfants plutôt que d'alléger leur emploi du temps.

La Préfecture de la Lozère demande des propositions concrètes à la Commune pour le 12 décembre.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal décide de reporter cette question, dans l'attente des comptes-rendus des prochaines réunions organisées sur ce sujet.

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ATELIER THEATRE :**

Suite à une forte baisse de fréquentation de l'atelier théâtre, ce dernier pourrait ne pas poursuivre son activité. A ce sujet, une subvention est demandé à la Mairie.

Le Conseil Municipal, après discussion, demande à l'association La Burlatine, porteuse du projet, de présenter une demande chiffrée.

Demande de mettre 1 ou 2 piquets pour éviter "les risques de pendaisons", pour les voitures qui prennent le tournant de la Coustouille.

Voir la possibilité de mettre un éclairage et une grille au nouveau boulodrome couvert.

Voir la possibilité d'avoir de l'eau chaude à l'école primaire, dans les sanitaires du rez-de-chaussée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le Maire,  
François GAUDRY

